



## **FRONSAC CAPITAL ANNONCE LA FUSION D'UNE DE SES FILIALES AVEC CORPORATION CANADIENNE DE CAPITAL PRODIGE**

Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville (Québec), le 10 mai 2010 - Fronsac Capital inc. (« Fronsac ») (TSX-V : GAZ), est heureuse d'annoncer la conclusion d'une lettre d'intention en vue de la fusion d'une filiale exclusive à être créée de Fronsac avec Corporation Canadienne de Capital Prodige (« Prodige ») (NEX : PDI.H), une société de capital de démarrage dont les titres sont négociés à NEX. En vertu de cette fusion, les actionnaires de Prodige recevront un total de 2 350 000 actions à être émises par Fronsac, soit une action de Fronsac pour chaque deux actions de Prodige détenues par les actionnaires de celle-ci. Cette transaction représente l'opération admissible de Prodige, en vertu des politiques de la Bourse de croissance TSX.

La transaction envisagée entre Prodige et Fronsac prendra la forme suivante : Prodige et Investissement Fronsac inc. (« Investissement Fronsac »), filiale exclusive de Fronsac à être créée, n'ayant aucun élément d'actif significatif ni activité, concluront une convention de fusion, prévoyant la fusion de Prodige et Investissement Fronsac en une nouvelle entité (Investissement Prodige inc.). En vertu de la convention de fusion et d'une convention préalable entre Prodige et Fronsac, chaque actionnaire de Prodige recevra une action de Fronsac pour chaque deux actions détenue dans Prodige. Fronsac émettra ainsi 2 350 000 actions à répartir entre les actionnaires de Prodige. La lettre d'intention prévoit qu'au moment de la fusion, Prodige devra détenir 585 000 \$ en liquidités et actifs à court terme, net de son passif.

Suite à la transaction, Investissement Prodige inc. sera une filiale exclusive de Fronsac et ses activités seront celles de Fronsac. Les actions de Prodige seront retirées de la cote de NEX.

Dans le cadre de cette transaction, les 540 000 options d'achat d'actions de Prodige présentement en circulation, lesquelles sont émises en faveur des administrateurs, seront annulées.

Des honoraires d'intermédiation équivalant à 5 % du montant des liquidités et actifs à court terme, de Prodige à la date de clôture, net du passif, payable comptant, seront versés par Fronsac dans le cadre de cette transaction. Ce montant sera divisé en parts égales entre IRR Capital inc., société détenue par monsieur Richard Morrison, et monsieur Patrick Bazinet, lesquels ont agi à titre d'intermédiaire de la transaction.

### **Nomination de monsieur Patrick Bazinet à titre d'administrateur de Fronsac**

De façon concomitante à la transaction, il est prévu que monsieur Patrick Bazinet soit nommé au conseil d'administration de Fronsac. Monsieur Bazinet est cofondateur du cabinet Jarry Bazinet Avocats & conseillers d'affaires inc., où il œuvre à titre d'avocat en

droit fiscal, corporatif, commercial, transactionnel et valeurs mobilières. Depuis 2007, il est administrateur de Corporation Groupe Mercator Transport, une société inscrite à la Bourse de croissance TSX. Monsieur Bazinet est membre du Barreau du Québec et détient une maîtrise en droit, option fiscalité, de HEC Montréal.

### **Principales conditions relatives à la clôture**

L'Opération admissible est conditionnelle à un certain nombre de conditions préalables, notamment l'obtention du consentement de la Bourse de croissance TSX et des autorités réglementaires ainsi que l'approbation des actionnaires de Prodiges. Par ailleurs, l'Opération admissible de Prodiges est également sujette à des conditions usuelles à une telle entente commerciale, incluant une vérification diligente de Fronsac.

### **À propos de Fronsac Capital**

Fronsac est une société constituée au Canada et inscrite à la Bourse de croissance TSX active dans le domaine de l'immobilier commercial. Fronsac détient actuellement deux propriétés, soit un site en bordure de l'autoroute 20 à Mont St-Hilaire (Québec) abritant un restaurant McDonald, un dépanneur et une station-service ainsi qu'un autre site à St-Jean-sur-le-Richelieu (Québec) en bordure de l'autoroute 35 abritant un dépanneur, une station service Shell ainsi que des lave-autos. Ces deux propriétés sont ses principaux éléments d'actif.

Fronsac est constamment à la recherche de sites immobiliers qui, idéalement, combinent les services de poste d'essence avec dépanneur et restauration rapide.

### *Énoncés prospectifs*

*Le présent communiqué de presse comporte certains énoncés à caractère prospectif qui fait état des points de vue et des attentes actuelles de Fronsac relativement à une transaction future. La clôture de la transaction proposée et les autres énoncés à caractère prospectif sont tributaires d'un certain nombre de risques, incertitudes et hypothèses. Ces énoncés prospectifs, par leur nature, ne constituent pas des garanties et comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels différeront considérablement des résultats envisagés dans ces énoncés prospectifs. Parmi ceux-ci, notons les risques liés à la conjoncture ainsi qu'au contexte commercial des conditions de clôture de la transaction projetée. Fronsac met le lecteur en garde que les événements réels pourraient différer considérablement des attentes actuelles. Fronsac ne compte pas mettre à jour ni modifier ses énoncés prospectifs, ni ne s'engage à le faire, même si des événements futurs survenaient ou pour tout autre motif, sauf si la loi ou toute autorité réglementaire l'exige.*

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

Pour de plus amples renseignements:  
Monsieur Michel Lasseonde, président  
(450) 536-5328